

## Pour: Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis d'intention d'attribuer un contrat sur appel d'offres restreint, donné dans le cadre du processus d'invitation ouverte à soumissionner.

Le Préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et organismes de publier pendant au moins quinze jours civils un avis indiquant à la collectivité des fournisseurs qu'ils se proposent d'attribuer un marché visant des biens, des services ou des travaux de construction à un entrepreneur pré-identifié. Si aucun autre fournisseur n'a présenté, à la date de clôture ou avant, un énoncé de capacités satisfaisant aux exigences établies au PAC, les exigences de concurrence de la politique gouvernementale sur les marchés de services sont satisfaites. À la suite de la transmission d'un avis aux fournisseurs n'ayant pas démontré avec succès que leur énoncé des capacités satisfaisait aux exigences établies au PAC, le marché peut être attribué au moyen du système des autorités adjudicatrices électroniques du Conseil du Trésor.

Advenant que d'autres fournisseurs potentiels soumettent des énoncés de capacités pendant la période de publication de quinze jours civils et satisfassent aux exigences établies au PAC, le ministère ou l'organisme doit tenir une procédure complète d'appel d'offres à l'aide du service électronique de soumission du gouvernement ou par des moyens conventionnels en vue de l'attribution du marché.

### **Applicabilité des accords commerciaux ou d'autres obligations :**

N/A

### **Objectif du PAC :**

AAC souhaite conclure un contrat de services d'entretien préventif d'une durée de cinq (5) ans visant un stérilisateur à vapeur, une chaudière de 30 kW et un système d'osmose inverse (OI) qui se trouvent à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), 440, avenue University, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).

### **Énoncé de travail:**

- L'entrepreneur doit présenter une entente globale de services complets de type « T » d'une durée de cinq (5) ans pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation de l'équipement, ce qui comprend toutes les pièces et les travaux de réparation d'urgence visant l'équipement suivant :
  - un stérilisateur à vapeur, modèle 533LS-E, numéro de série URA058840;
  - une chaudière de 30 kW;
  - un système d'OI, modèle SRB400, numéro de série G140055.
- Le calendrier des travaux doit être coordonné avec Kenny MacInnis, gestionnaire des installations, à l'adresse [kenneth.macinnis@canada.ca](mailto:kenneth.macinnis@canada.ca), 24 heures avant le début de l'inspection.
- Tout l'équipement entretenu doit fonctionner conformément aux spécifications du fabricant.



- Tous les travaux doivent être réalisés par un représentant sur le terrain formé du groupe Getinge.
- Tous les membres du personnel doivent être titulaires d'une cote de sécurité obtenue auprès d'AAC.
- Quatre (4) inspections d'entretien préventif planifiées doivent être prévues par année civile (février, mai, août et novembre). Les inspections doivent être réalisées au plus tard le dernier jour des mois mentionnés.
- Les services doivent être facturés après chaque visite sur place.
- Un service d'urgence doit être fourni 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- Le service régulier et le service d'urgence sont inclus dans les heures normales d'ouverture (du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30).
- Toutes les heures supplémentaires doivent être facturées à 1,5 fois le taux régulier du lundi au vendredi, et à 2 fois le taux régulier les fins de semaine et les jours fériés.
- Dans les 15 jours suivant la visite sur place, l'entrepreneur doit fournir au gestionnaire des installations un rapport électronique décrivant en détail toutes les constatations et recommandations faisant suite à l'inspection, avant que la facture puisse être payée.
- Les travaux doivent être exécutés de manière à perturber le moins possible les activités menées dans les bâtiments. Communiquer avec Kenny MacInnis, gestionnaire des installations, au 902-370-1411 concernant l'arrêt de l'équipement.
- Seulement du matériel neuf doit être fourni et installé.
- Seuls de l'équipement et des matériaux homologués CSA ou UL doivent être utilisés.
- Les secteurs des travaux doivent être maintenus en ordre, exempts d'accumulations de déchets et de débris.
- Il incombe à l'entrepreneur d'enlever ses débris du site des travaux et de les éliminer conformément aux règlements de la Société de gestion des déchets de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Les travaux doivent être exécutés conformément à la version la plus récente du *Code national de la plomberie – Canada*, du *Code canadien de l'électricité*, du code CSA B139 et de tout autre code provincial ou fédéral applicable aux travaux exécutés.
- Tous les travaux doivent respecter les normes de la commission d'indemnisation des accidents de travail et les lois municipales, le *Code canadien du travail*, et la loi sur la santé et sécurité fédérale et provinciale.
- Tout l'équipement sous tension doit être étiqueté et cadenassé avant son entretien.
- Tout travail à chaud nécessite un permis de travail à chaud d'AAC.
- L'entrepreneur ainsi que ses employés devront obtenir un statut de sécurité de fiabilité pour pouvoir effectuer les travaux.

**Non inclus**

- Problèmes structureux liés aux portes
- Deuxième ensemble de joints de porte et autres ensembles nécessaires. Le premier ensemble est inclus.
- Filtres et membres d'OI
- Rouleaux de papier, nettoyants chimiques, cartouches d'encre
- Nettoyage des chambres

**Valeur estimative :**

AAC sera facturé 4 montants égaux par année. La facture sera envoyée à AAC après chaque inspection prévue.

Les prix sont les suivants: (en référence au devis reçu par le fournisseur)

	Total (incluant 4 paiements)
Année 1	10 500.00 \$
Année 2	10 300.00 \$
Année 3	10 609.00 \$
Année 4	10 927.00 \$
Année 5	11 255.00 \$
<b>Grand total</b>	<b>53 591.00\$ plus taxes</b>

**Échéancier :**

Le contrat sera pour une période de cinq (5) ans débutant le 1 mars 2020 au 28 février 2025.

**Fournisseur proposé :**

**GETINGE CANADA LIMITED**  
90 MATHESON BLVD W UNIT 300  
MISSISSAUGA, ON  
L5R 3R3

**Justification du recours à un fournisseur unique :**

L'entrepreneur proposé était le fournisseur initial du système de stérilisation (stérilisateur Getinge modèle 533LS-E, numéro de série URA058840, une chaudière de 30 kW et un système RO modèle SRB400, numéro de série G140055 installé le 18 juin 2015). Getinge Canada Limited est l'unique propriétaire des logiciels, du matériel et des pièces de notre stérilisateur.

**Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités :**

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans la présente peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans le présent avis, à la date de clôture au plus tard, qui est aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités :

**Le 26 février 2020, 14 :00 heure (HNE)**

Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités : Les demandes de renseignements doivent être déposées **PAR ÉCRIT** à l'intention de l'autorité contractante :

Carol Rahal



---

Agent senior en Installations et contrats  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
2001 Robert-Bourassa, suite 671 TEN  
Montréal, Québec H3A 3N2

[carol.rahal@canada.ca](mailto:carol.rahal@canada.ca)

